



7580200 OMYACARB 2 T-AV

Version 1.0
CLP_FR

Date de révision 25.02.2014

Date d'impression 03.09.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : OMYACARB 2 T-AV
Numéro d'enregistrement : mélange

Nom de la substance : Le carbonate de calcium naturel (GCC) poudre fine revêtue

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fabrication de produits en plastique
Malaxage, Remplissage
Agent de remplissage ou Pigment

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel., Les autres industries non mentionnées sont exclues.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Omya International AG
Baslerstrasse 42
4665 Oftringen
Téléphone : +41627892929
Téléfax : +41627892077
Adresse e-mail : sdb.ch@omya.com
Personne responsable/émettrice : Omya International S.A., Group Regulatory Affairs, 4665 Oftringen, Suisse

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +41613192837

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.



7580200 OMYACARB 2 T-AV

Version 1.0
CLP_FR

Date de révision 25.02.2014

Date d'impression 03.09.2014

Étiquetage supplémentaire :

Étiquetage selon les Directives CE: 1999/45/CE

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement | Classification (67/548/CEE) | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | Concentration [%] |
|--------------|---|--------------------------------|---|----------------------|
|--------------|---|--------------------------------|---|----------------------|

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

| Substance VLEP : | | | | |
|-------------------------------------|--|--|--|---------------|
| Carbonate de calcium naturel (GCC). | 1317-65-3 215-279-6 Exempted Annex V | | | >= 85 - < 100 |
| carbonate de magnésium | 546-93-0 208-915-9 Exempted Annex V | | | < 2 |

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.



7580200 OMYACARB 2 T-AV

Version 1.0
CLP_FR

Date de révision 25.02.2014

Date d'impression 03.09.2014

- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer et enlever à la pelle.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.



7580200 OMYACARB 2 T-AV

Version 1.0
CLP_FR

Date de révision 25.02.2014

Date d'impression 03.09.2014

6.4 Référence à d'autres sections

non applicable

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 13, Substances solides non combustibles

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|------------|---------|------------------------------------|------------------------|------|
|------------|---------|------------------------------------|------------------------|------|



7580200 OMYACARB 2 T-AV

Version 1.0
CLP_FR

Date de révision 25.02.2014

Date d'impression 03.09.2014

| | | | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|-----|----------|--------|
| Carbonate de calcium naturel (GCC). | 1317-65-3 | VME | 10 mg/m3 | FR VLE |
| Information supplémentaire | Valeurs limites indicatives | | | |
| carbonate de magnésium | 546-93-0 | VME | 10 mg/m3 | FR VLE |
| Information supplémentaire | Valeurs limites indicatives | | | |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Autres informations : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Poudre séché par pulvérisation

Odeur : caractéristique

pH : 8,5 - 9,5, Concentration: 100 g/l (20 °C)
Méthode: DIN-ISO 787/9

Point/intervalle de fusion : > 800 °C (1.013 hPa)
Décomposition: Se décompose au-dessous du point de fusion.



7580200 OMYACARB 2 T-AV

Version 1.0
CLP_FR

Date de révision 25.02.2014

Date d'impression 03.09.2014

| | |
|---------------------------------------|---|
| Point/intervalle d'ébullition | : Décomposition: Se décompose au-dessous du point d'ébullition. |
| Point d'éclair | : n'a pas de point d'éclair |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Ce produit n'est pas inflammable. |
| Limite d'explosivité, inférieure | : non applicable |
| Pression de vapeur | : non applicable |
| Densité | : 2,6 - 2,9 g/cm ³ (20 °C) Méthode: DIN-ISO 787/10 |
| Solubilité(s) | |
| Hydrosolubilité | : 0,014 g/l (20 °C, 1.013 hPa) 0,018 g/l (75 °C, 1.013 hPa) |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : non applicable |
| Décomposition thermique | : > 600 °C |
| Propriétés explosives | : Explosif selon législation UE: Non explosif Mélange explosif, législ. transp: Non explosif |

9.2 Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition en utilisation conforme.

Réagit avec les acides. Il se forme du dioxyde de carbone (CO₂). Ceci refoule l'oxygène de l'air d'un endroit fermé (danger d'asphyxie).



7580200 OMYACARB 2 T-AV

Version 1.0
CLP_FR

Date de révision 25.02.2014

Date d'impression 03.09.2014

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

donnée non disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: > 5.000 mg/kg

Composants:

Carbonate de calcium naturel (GCC):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: > 5.000 mg/kg

carbonate de magnésium:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë rat: > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

donnée non disponible



7580200 OMYACARB 2 T-AV

Version 1.0
CLP_FR

Date de révision 25.02.2014

Date d'impression 03.09.2014

Mutagenicité sur les cellules germinales

donnée non disponible

Cancérogénicité

donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

carbonate de magnésium:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

carbonate de magnésium:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration

donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

| | |
|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h |
| Toxicité pour les algues | : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 200 |



7580200 OMYACARB 2 T-AV

Version 1.0
CLP_FR

Date de révision 25.02.2014

Date d'impression 03.09.2014

mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Composants:

Carbonate de calcium naturel (GCC). :

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 200 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : non applicable

donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : non applicable

Composants:

Carbonate de calcium naturel (GCC). :

Coefficient de partage: n-octanol/eau : non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Évaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Carbonate de calcium naturel (GCC). :

Évaluation : Substance PBT non classée, Substance VPVB non classée

carbonate de magnésium :

Évaluation : Substance PBT non classée, Substance VPVB non classée



7580200 OMYACARB 2 T-AV

Version 1.0
CLP_FR

Date de révision 25.02.2014

Date d'impression 03.09.2014

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire

: À l'état solide, ces minéraux sont une partie importante des roches de la surface de la terre., Ils sont dissous dans un état naturel et indispensable aux eaux naturelles., Ces minéraux ne sont pas biodégradables., Les effets négatifs sur l'environnement devraient donc être exclus., Quelques restrictions sont à faire quant à l'effet défavorable que pourraient avoir sur les organismes aquatiques les suspensions concentrées de ces minéraux dans les eaux naturelles (perturbations de la microflore et de la microfaune dans les sédiments avec, en conséquence, un effet négatif pour l'existence des organismes aquatiques supérieurs).

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
- Emballages contaminés : Vider les restes.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



7580200 OMYACARB 2 T-AV

Version 1.0
CLP_FR

Date de révision 25.02.2014

Date d'impression 03.09.2014

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : non applicable

REACH - Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation (Article 59). : non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : non applicable

La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : nwg ne pollue pas l'eau

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 44, 25

15.2 Évaluation de la sécurité chimique



7580200 OMYACARB 2 T-AV

Version 1.0
CLP_FR

Date de révision 25.02.2014

Date d'impression 03.09.2014

SECTION 16: Autres informations

Information supplémentaire

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.